

RAPPORT DE PRESENTATION
BUDGET PRIMITIF 2014 DU C.C.A.S.

Le budget primitif 2014 est la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du conseil d'administration le 18 février dernier.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 262 405,54 € en progression de 3,04 % par rapport au budget primitif 2013.

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et cotisations diverses réglés par l'établissement. C'est le deuxième poste de dépenses du budget.

L'établissement s'étant fortement contraint dans son fonctionnement, depuis 2009, pour prendre en charge, à budget constant - voire réduit dans certaines composantes -, l'accroissement de la demande d'aides et de prestations de service, il ne peut être envisagé de réduire davantage les crédits affectés aux charges à caractère général.

Aussi, il est proposé de reconduire le volume inscrit au budget primitif précédent avec quelques crédits complémentaires pour permettre la réalisation d'animations en faveur des personnes âgées (projet de scénette intergénérationnelle notamment).

Il convient néanmoins de relever qu'avec un volume de crédits en progression de seulement 1,22 %, le CCAS devra réussir à absorber l'inflation prévisionnelle attendue à plus de 2 % pour les organisations publiques et le relèvement depuis le 1^{er} janvier de 0,4 % du taux normal de TVA.

2. Les charges de personnel

Ce chapitre, constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant, progressera de 5 % en 2014 en comparaison avec le budget primitif précédent.

En effet, comme précisé à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, l'exercice sera marqué par :

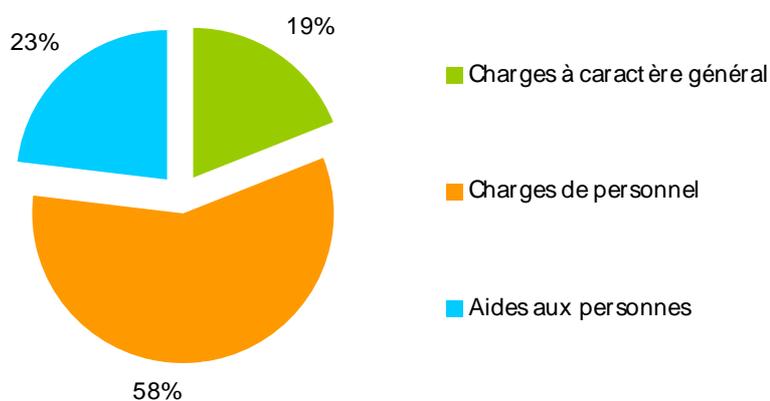
- l'augmentation des cotisations patronales de retraite avec l'alignement des taux de cotisations sur ceux du privé (+ 2.000 €) ;
- la revalorisation des traitements des agents de catégorie C avec l'octroi de points d'indices supplémentaires et un resserrement des échelles de rémunération (+ 1.400 €)
- la progression des rémunérations générée par les avancements de grade et d'échelons prononcés fin 2013 (+ 1.000 €)
- l'organisation des élections municipales et européennes (+ 1.200 €)
- la reconduction entre le 1^{er} janvier et le 15 mars d'un adjoint d'animation mis à disposition de la ville d'Essey-lès-Nancy (+ 3.021 €)

3. Les autres charges de gestion courante

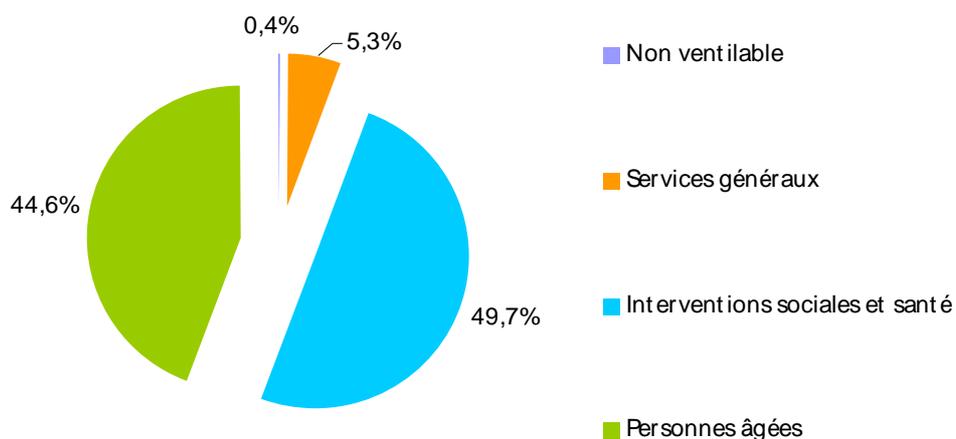
Ce poste de dépenses est constitué des aides aux personnes (bons alimentaires, aide sociale facultative, bons des Anciens...). Il est donc particulièrement variable d'une année sur l'autre.

L'exercice 2013 ayant été marqué par le rétablissement du volume des aides délivrées par le CCAS à un niveau comparable à celui précédant la crise, il est proposé de reconduire pour ce chapitre les prévisions de dépenses figurant au budget primitif 2013.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR NATURE



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS



B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement des participations des bénéficiaires et des partenaires sociaux, des remboursements de charges, de la subvention communale et, le cas échéant, de l'excédent dégagé à la clôture de l'exercice précédent.

1. Les produits des services

Ce poste de recettes est composé des participations des bénéficiaires à l'utilisation des services de Cité Pass et de téléassistance.

La demande en service ne devant guère progresser en 2014, il est proposé d'ouvrir des crédits à hauteur de ceux figurant au budget primitif 2013 correspondant à un niveau intermédiaire de perception.

2. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve généralement les remboursements par le département des salaires des agents en charge de l'instruction des demandes de R.S.A. et, le cas échéant, les remboursements, par l'assurance statutaire, d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service.

Faute de pouvoir prédire l'absentéisme des agents sur ce nouvel exercice, il est proposé d'inscrire exclusivement les participations du département. Les éventuels remboursements de l'assurance statutaire pourront toujours faire l'objet d'une réintégration au budget en cours d'année par décision modificative.

2. L'excédent de fonctionnement reporté

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent.

Cet excédent de 10.034,48 € est en léger recul en comparaison avec celui dégagé à la clôture de l'exercice 2012, qui avait été marqué par une contraction de certains postes de recettes.

Provenant de la mobilisation d'une subvention communale supérieure au besoin réel de financement, il permet, dans l'attente du versement d'un acompte par la ville d'Essey-lès-Nancy, de prendre en charge les dépenses du mois de janvier qui ne peuvent être différées (rémunération des agents de l'établissement notamment).

3. Les dotations et participations

Ce chapitre est composé essentiellement de la subvention d'équilibre versée par la commune au C.C.A.S.

Pour équilibrer le budget 2014 et préserver son excédent de fonctionnement, il est proposé de solliciter auprès de la commune d'Essey-lès-Nancy une subvention de fonctionnement d'environ 199.500 €, en progression de 7,81 % par rapport au budgété 2013.

Cette augmentation est toutefois indispensable pour absorber la progression des dépenses de personnel et la disparation ou le recul de certaines recettes à caractère conjoncturel (remboursements de l'assurance statutaire essentiellement).

Ce montant de subvention constitue une hypothèse maximale que le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville d'Essey-lès-Nancy ajusteront de concert en cours d'exercice au plus près des besoins de financement de l'établissement.